



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE
ET DE LA PLANIFICATION DU 18 NOVEMBRE 2016**

Ordre du Jour

Point décisionnel :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 3 juin 2016
- 2 - Tableau de bord du SDAGE

Points d'information :

- 3 - Intervention IFREMER état du Littoral, eutrophisation
- 4 - Initiatives pour la biodiversité
- 5 - Etudes préalables à l'état des lieux 2019
- 6 - Plan d'adaptations au changement climatique

Bu M

Présences et Mandats

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE			
Président	LENGLET Bernard		
Vice-Président	BARBIER Luc		
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais	DUJARDIN Jean Marc	Présent	
Départements / Nord	MARTIN Françoise	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	LEVEUGLE Emmanuelle	Présent	
Départements / Pas-de-Calais	WAROT-LEMAIRE Sophie	Excusée	
Départements / Somme	DEWAELE Marc	Excusé	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab	DALEUX Lise	Présente	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	Présent	
Communes du littoral	VACANT		
Communes du littoral	LECOMTE Jean-Paul	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	SWTAJ Olivier	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	
Agriculture	DELCOURT Luc	Présent	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Industrie	LUCQ Chantal	Excusée	Mandat M.POULAIN Olivier
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SAILLIOT Pascal	Présent	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	Excusé	Mandat M.LENGLET
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	DANLOUX Joël	Excusé	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Présente	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région Picardie ou son représentant	LALANDE Michel	Excusé	Représenté par M. Prevost
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	Représenté M.DUMENIL.C
Directeur Général de l'ONEM A ou son représentant	MICHELET Paul	Excusé	Représenté par Mme LE ROHIC.C
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé	
DRAAF NPDC par intérim ou son représentant	BONNET François	Excusé	
Directeur Général de VNF ou son représentant	PAPINUTTI Marc	Excusé	Représenté par Mme DUFEU
DREAL NPDC, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST

Bz

me

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN			
Associations agréées de pêche et de pisciculture	DUBRULLE Jean-Paul	Présent	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	BLANCHARD Michel	Présent	
Associations agréées de pêche et de pisciculture	LARIVIERE Patrick	Présent	
Pêche maritime	FRANCOIS Patrick	Excusé	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	DAUBERLCOUR Alain	Excusé	Représenté par Mme GARIGLIETTI Clémence
Associations agréées de protection de la nature	COUTEAUX Clémentine	Excusée	
Associations agréées de protection de la nature	HERBO Gustave	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	MARIETTE Michel	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	WATTEZ Céline	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présents
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
SOUSSAN-COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : M. AGBEKODO, M. VALIN, M. JOURDAN, M. METERON, M. EUVERTE, M. PRYGIEL, M. HALKETT, M. LABRUNE, Mme MARTIN, Mme LEROY, Mme AUBERT	Présent
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie	
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Représenté par Mme BLIN Céline
BOCQUET Alain SAGE Scarpe Aval	Excusé
DENIS Christian SAGE de l'Audomarois	Excusé
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie	
	Présents
DETOURNAY Alain SAGE de Marque Deule	Excusé
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Présent
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme – Somme Aval	Présent
PARENTY Daniel SAGE du Boulonnais	Représenté par Mme BARBET Frédérique
PRUVOST Roger SAGE Canche	Représenté par Mme CHERIGIE Valérie
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Présent, accompagné par Mme Grimonie BERNARDEAU
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé
TRUNET Jean-Marc SAGE Authie	Présent, accompagné par Mme REGNIEZ Lucile
AUTRE - MEMBRE DES INSTANCES	
PATRIS Jacques Représentant des collectivités territoriales dans les instances	Présent

BH
M

Divers	
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé
Autres Divers	
LEFEBVRE Alain Représentant IFREMER	Présent

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET
DE LA PLANIFICATION DU 18 NOVEMBRE 2016

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CB	REPORTÉ	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 3 juin 2016	X			X	Adopté à l'unanimité moyennant quelques corrections (page 12 : remplacer « Mme BAZIN » par « Mme VERBRUGGHE » dans le dernier paragraphe et page 14 : remplacer « SDAGE » par « PAPI » et « grandiose » par « important »).
2	16-B-	Tableau de bord du SDAGE		X		X	Avis favorable à l'unanimité, transmission au Comité de Bassin. Quelques recommandations évoquées en séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. LENGLET ouvre la séance à 09h41. Il préside la séance en tant que nouveau Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification et excuse l'absence de Monsieur BARBIER nouveau Vice-Président.

Il mentionne que cette commission est le cœur du dispositif puisqu'elle prépare les Comités de Bassin avec en particulier les outils de planification tels que le SDAGE. Il indique que l'Agence est en accompagnement sur les sujets de gouvernance de l'eau sur le territoire par rapport aux trois lois qui ont été prises, MAPTAM, NOTRe et Biodiversité. Il précise qu'il y a une nouvelle mission affectée à l'Agence qui traitera désormais des sujets de biodiversité. Il indique que cependant l'Agence s'intéresse depuis très longtemps à la notion de biodiversité aquatique.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION DU 03 JUIN 2016

M. LENGLET demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel et de la Planification du 03 juin 2016.

Mme BAZIN demande de remplacer p12 « Mme BAZIN » par « Mme VERBRUGGHE » dans le dernier paragraphe.

Elle ajoute qu'il est urgent d'informer, qu'il y a un manque de pédagogie en ce qui concerne le changement climatique mais également la biodiversité. Elle mentionne que les gens ne peuvent être responsables que s'ils sont informés.

Mme LEVEUGLE demande à la page 14 de remplacer « SDAGE » par « PAPI » et « grandiose » par « important ».

***Le procès-verbal de la Commission Permanente du Milieu Naturel et de la Planification
Du 03 juin 2016 est adopté à l'unanimité moyennant les modifications demandées.***

2 – TABLEAU DE BORD DU SDAGE

Monsieur PRYGIEL en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPMNAP du 18 novembre 2016, présente le tableau de bord du SDAGE. Il précise qu'il s'agit d'une sélection des indicateurs qui sera présentée. Deux documents complémentaires au point sont remis sur table (cf : ci-joint en annexe du PV).

M. THIBAUT précise que l'exercice se situe dans le cadre de la mise en place du SDAGE. L'objectif du tableau de bord est de mettre en place des indicateurs qui permettent de mesurer ce qu'il est prévu de faire, ce qui se fait et quel sera le résultat par rapport à l'objectif. Il souligne que le document « tableau de bord du SDAGE » envoyé en version dématérialisée, sera joint au dossier du Comité de Bassin en version papier et va permettre de faire un retour sur l'ambition que l'on se donne. Il indique qu'il faut réagir sur ce document afin que celui-ci soit le plus utile possible au Comité de Bassin. Il mentionne que ce document est un travail de l'Agence de l'Eau en collaboration avec les services de l'Etat, qu'il s'agit d'un travail de synthèse et de collecte de données.

En ce qui concerne le résultat, il indique que sur les pollutions ponctuelles, le travail est fait depuis longtemps, les courbes ont beaucoup diminué. Sur les pollutions diffuses, il y a un vrai travail à faire afin d'y apporter des réponses adaptées. Il indique que, par ailleurs, le thermomètre continue d'évoluer et qu'une nouvelle carte avec le système d'évaluation de la qualité utilisé pour l'état des lieux précédent sera fournie pour le Comité de Bassin prochain. Il indique qu'avec les unités de mesures de 2003-2004, le pourcentage

Be mh

de masses d'eau en bon état est proche des 50 %. Il rappelle que l'objectif du Grenelle de l'environnement était d'arriver à 50 % de masses d'eau en bon état. Il souligne que même si l'évolution du thermomètre donne des résultats à 21 % aujourd'hui, il ne faut pas faire d'une réussite une défaite et qu'il s'agit d'un vrai enjeu de communication. Il rappelle que l'objectif de cette commission est de préparer le Comité de Bassin du 09 décembre 2016.

M. MARIETTE précise que l'on a un bassin de dimension internationale et demande s'il y a une harmonisation des indicateurs de part et d'autre de la frontière de manière à assurer des continuités dans les eaux marines et dans les eaux continentales.

M. THIBAUT indique qu'il existe la Commission de l'Escaut, que les indicateurs ne sont pas les mêmes mais qu'ils sont cependant comparés et intercalibrés afin de ne pas raisonner de façon indépendante.

M. PREVOST souligne qu'il y a eu des ateliers pour communiquer sur la continuité écologique et mettre autour d'une table l'ensemble des régions riveraines de l'Escaut pour partager ce qui est fait dans chaque région pour atténuer et s'adapter au changement climatique. Il précise que la Commission Internationale de l'Escaut comprend deux choses :

- réglementairement, c'est le lieu de coordination sur l'ensemble des directives européennes (inondations, planification de la politique eau...)

- c'est un lieu de coordination sur les actions pour pouvoir ramener au bon état l'ensemble des linéaires de l'Escaut.

M. SAILLIOT s'inquiète que l'on reconnaisse qu'il y a eu une évaluation du bon état qui se durcit d'un cycle de DCE à l'autre. Il constate que même si les règles ont changé, elles se « précisent » et non se « durcissent ». Il indique que l'on est passé de critères chimiques à des critères biologiques. Il mentionne que les règles évoluent avec les connaissances et ne durcissent pas forcément.

M. PRYGIEL souligne que « durcissement » peut être un abus de langage. Il indique que la façon d'évoluer aujourd'hui au vu de l'état des cours d'eau, traduit plus la réalité du terrain que ce que l'on faisait auparavant avec une dizaine de paramètres chimiques.

M. SAILLOT indique que sur le plan pédagogique et sur le plan de la sensibilisation, c'est beaucoup plus difficile ensuite d'expliquer le passage de 50 % à 21 %. Il faut expliquer que l'on a d'autres éléments de comparaison, qu'il est difficile d'atteindre le même objectif. Les nouveaux indicateurs permettent d'avoir une meilleure connaissance.

M. THIBAUT mentionne que techniquement M. SAILLIOT a raison mais que cependant, en terme de communication auprès du grand public, il faut préciser que les règles se durcissent afin d'éviter que les gens croient que les résultats sont moins bons. Il précise que selon le système d'évaluation de 2004, aujourd'hui 50 % des masses d'eau sont en bon état et 21 % selon le système d'évaluation actuel qui illustre mieux l'état réel des masses d'eau. Il souligne que la situation s'est bien améliorée, le but est de le faire comprendre à l'extérieur d'où cet abus de langage et de l'emploi du mot « durcissement ». Il rappelle qu'avec un seul paramètre mauvais, le résultat global est mauvais.

M. RAOULT confirme que le problème est bien celui des médias qui plombent les résultats de l'Agence. Il faut pouvoir expliquer à la fois aux journalistes et à la population que l'Agence a progressé. Il indique que l'environnement est au cœur des débats politiques.

M. LENGLET indique que le mot communication est un mot très fort, que lorsque l'on est acteur de l'eau sur le territoire, il faut aussi avoir de l'espérance, qu'il ne faut pas toujours publier du sensationnel mais également décliner les actions à mettre en place dans les années à venir sur les territoires. Il indique que les SAGE, les SDAGE sont des feuilles de route qui permettent de mesurer la progression des actions, que parfois un certain langage doit être utilisé afin de communiquer. Il souligne qu'il ne faut pas hésiter à communiquer.

Mme BAZIN indique qu'il est important de montrer comment fonctionnent les commissions et à quoi elles servent. Elle précise qu'il s'agit d'outils démocratiques. Elle mentionne qu'à tout niveau de l'état, il y a des réflexions qui viennent des publics, elle indique que le fonctionnement démocratique est important.

M. SAILLIOT est déçu de voir que l'on durcit les choses technocratiquement. Il souligne que les règles évoluent et les indicateurs deviennent de plus en plus performants. Il mentionne qu'il faut expliquer que l'on progresse sur certains points, que l'on a besoin de ces connaissances. Il précise que dire que les règles se durcissent n'est pas suffisant.

M. THIBAUT indique qu'il faut présenter les résultats avec les deux thermomètres, que les choses doivent être comparables, qu'il faut présenter des réussites et montrer qu'aujourd'hui l'évaluation est plus proche de la réalité de la qualité des cours d'eau mais que cela conduit à un durcissement apparent.

M. PATRIS indique qu'il est beaucoup mieux d'avoir des précisions tout comme en médecine, que certes les critères se durcissent mais qu'au final le gagnant est le milieu naturel.

M. THIBAUT souligne que dans le domaine de l'eau, le moindre pépin engendre un mauvais état. Il indique que la difficulté pédagogique est de montrer que, malgré un mauvais élément, on progresse.

Mme LEVEUGLE indique que quel que soit le schéma, la majorité des schémas ne sont pas parlants pour la population, que ce qui parle à la population est l'état de la rivière directement.

M. THIBAUT rejoint les propos de Mme LEVEUGLE.

M. LENGLET retient l'idée de la présentation des deux thermomètres pour le Comité de Bassin.

Mme GARIGLIETTI souhaite aborder le sujet des indicateurs et indique qu'elle apprécie beaucoup l'intégration de l'indicateur de la qualité sanitaire des eaux conchyliques. Elle soulève cependant une inquiétude en ce qui concerne la qualité des eaux du littoral et notamment les apports nutritifs pour les coquillages dans la globalité. Elle précise que certaines espèces comme les moules ont de moins en moins à manger, que certaines coques ont des problèmes de croissance et demande comment on pourrait intégrer des indicateurs de cette problématique.

M. MONTASSINE indique que la nourriture du coquillage concerne un autre domaine pour lequel il faut faire d'autres recherches, il s'interroge également au sujet des larves qui ne se développent pas. Il précise qu'il faudrait entrer en contact avec le parc pour ce genre d'information.

La délibération «TABLEAU DE BORD DU SDAGE»

(n°16-B-)

Reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente du milieu Naturel Aquatique et de la Planification.

Pour transmission au Comité de Bassin du 09 décembre 2016.

3 – INTERVENTION IFREMER ETAT DU LITTORAL, EUTROPHISATION

M. LEFEBVRE représentant l'IFREMER en référence au point n°3 du dossier de séance de la CPMNAP du 18 novembre 2016, présente l'intervention de l'IFREMER, l'état du littoral et l'eutrophisation.

M. LENGLET remercie M. LEFEBVRE d'avoir fait une présentation tout à fait remarquable.

M. MARIETTE indique qu'il est primordial qu'un organisme comme l'IFREMER continue à enrichir nos connaissances dans un domaine qui, comme le milieu marin, en a fortement besoin de manière régulière. En ce qui concerne le compartiment benthique, qui est un piège à nutriments, il indique qu'il ne comprend

hs

pas comment les échanges se font avec les vers marins, qui servent de nourriture aux nourriceries et le transfert de nourritures entre les soles et les poissons plats.

M. LEFEBVRE mentionne que le domaine benthique n'est pas son domaine d'expertise. Il indique que cependant la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin met l'accent sur ce compartiment en tenant compte des échanges entre la masse d'eau et le fond, mais également du fond vers la masse d'eau. Il indique qu'il y a des études sur les échanges à l'interface. Il souligne que l'on revient également sur la quantité de nourriture disponible pour soutenir les activités conchyliques.

M. MONTASSINE rappelle qu'il a déjà travaillé avec M. LEFEBVRE. Il souligne que ce n'est pas en se focalisant sur les réductions des activités de pêche que l'on va sauver le stock de poissons. Il indique que la présentation démontre les difficultés qui vont être rencontrées à l'avenir.

M. RAOULT demande s'il est possible, à travers les études, de déterminer un plan d'action contre les mousses, négatives pour les touristes du littoral.

M. LEFEBVRE indique que le résultat de ce genre d'étude montre que les mousses sont dues à l'azote en déséquilibre par rapport à la quantité de phosphore. Le déséquilibre se produit lorsqu'en réduisant d'un côté le phosphore, on favorise le développement d'un autre phénomène lié à l'excès d'azote. Il mentionne qu'il ne faut pas aller trop fort dans la réduction mais trouver le juste équilibre.

M. PATRIS indique que si l'homme est responsable de la pollution, ce n'est pas l'homme qui pourra remettre le système. Il indique que l'on a affaire à un véritable écosystème très complexe qui a un pouvoir de réactivité et de changements locaux très important. Il précise qu'il n'y a pas d'espèce véritablement nuisible si ce n'est pour l'homme. Il mentionne par exemple que les virus sont capables de s'auto réguler. Il mentionne qu'il est compliqué d'intervenir dans le processus naturel.

M. LEFEBVRE souligne qu'il ne faut pas s'attendre à un retour à l'état pristine. Il précise que la *phaeocystis globosa* est une algue naturelle du phytoplancton qui doit être présente mais c'est la quantité qui n'est plus compatible avec le pouvoir auto-régulateur. La présence de mousse à un instant précis est trop importante par rapport à sa capacité de régulation naturelle.

M. THIBAUT demande pourquoi il y a eu une rupture des silicates dans les années 2000 et quelle peut être le rapport avec les eaux douces.

M. LEFEBVRE précise que c'est de nature anthropique, que cette silice va être essentielle pour les diatomées et au fonctionnement du phytoplancton. Les ruptures observées font partie des ruptures par le changement climatique. Il indique que cette climatologie agissant sur les précipitations donc les débits et les flux est un paramètre important sur les apports d'eau douce.

M. SAILLIOT demande s'il y a eu une relation établie entre les apports azotés et le phosphore d'une part et les apports en matières en suspension.

M. LEFEBVRE indique que les prélèvements sont en zones très côtières avec des prélèvements mensuels. Il indique que cet indicateur « matière en suspension » va plutôt être représentatif de l'hydrodynamisme et de la météorologie que de la tendance globale.

M. PRYGIEL mentionne que tout cela est extrêmement complexe et mal prise en compte par les anciens systèmes d'évaluation comme la grille de 1971, qui sont des systèmes statiques qui mesurent à un moment donné pour ensuite faire un bilan. Il mentionne que cela ne suffit plus, qu'il faut passer à une approche beaucoup plus dynamique et fonctionnelle, c'est ce vers quoi tend le système DCE.

Il précise à Mr SAILLIOT qu'il ne s'agit pas d'un durcissement, que ce nouveau système d'évaluation est beaucoup plus fin dans l'interprétation et donc permettra mieux d'orienter les actions à mettre en place par la suite.

4 – INITIATIVES POUR LA BIODIVERSITE

M. JOURDAN en référence au point n°4 du dossier de séance de la CPMNAP du 18 novembre 2016, présente le projet initiatives pour la biodiversité.

M. THIBAUT rappelle l'événement « biodiversité » du 25 novembre 2016 après midi au Majestic de Douai. Il indique que l'Agence essaie de donner un peu d'ampleur aux évolutions à venir de l'Agence de l'Eau. Il indique que les membres de la CPMNAP peuvent y assister. Il indique que cette année, il va falloir modifier le programme d'intervention pour pouvoir faire de la biodiversité terrestre qui n'a pas de lien avec l'eau. Il souligne cependant que la biodiversité a en général un lien étroit avec l'eau. Il indique qu'il faut trouver un juste milieu, qu'il s'agit d'une démarche par étapes, qui permettra d'intégrer progressivement plus de biodiversité sèche et de lancer une réflexion dans le cadre du XI^{ème} programme sur l'étendue de la biodiversité sèche et marine à prendre en charge pour l'Agence.

Mme VERBRUGGHE signale que l'appel à projets qui est déjà lancé n'a pas fait l'objet de beaucoup de publicité et demande comment il faut le promouvoir. Elle demande comment est représenté le monde associatif dans le comité de pilotage ou de sélection et quels sont les critères d'attribution.

M. JOURDAN indique que l'appel à projet comprend des critères de priorité et de sélection. Il indique que le comité de sélection reste un comité de sélection restreint. Il indique qu'il s'agit d'avoir un spectre très large des possibilités d'études, de travaux qui ont trait à la biodiversité avec pour objectif d'ouvrir le plus possible le spectre pour avoir une bonne analyse des enjeux à venir en terme d'adaptation de programme et d'éligibilité des dossiers.

En ce qui concerne le volet promotion, c'est le séminaire du 25 novembre 2016 qui a pour objet de faire la promotion de cet appel à projet.

M. THIBAUT précise que la manifestation du 25 novembre a pour but de faire de la promotion avec des journalistes par exemple. Il souligne que 4 000 invitations sont parties auprès des maîtres d'ouvrages potentiels.

M. VALIN ajoute qu'en plus, un mailing a été envoyé à 800 maîtres d'ouvrage susceptibles de déposer des dossiers.

M. THIBAUT souligne que les délais ont été courts afin de montrer que l'Agence est entrée rapidement dans l'action.

M. SAILLIOT s'interroge quant à la relation entre l'eau et la biodiversité afin que l'eau paye toujours l'eau. Il indique que même si la biodiversité s'inscrit dans la loi, il y a quand même des priorités en termes de biodiversité.

M. RAOULT indique que la loi dit que « sera créée une taxe pour alimenter le budget de la biodiversité ». Cependant il précise que celle-ci ne sera pas promulguée avant les élections présidentielles et de ce fait la biodiversité est financée par des prélèvements au sein de l'Agence à partir des ressources de celle-ci. Il mentionne que l'eau ne paye plus que l'eau.

M. DUJARDIN mentionne que les propos énoncés par M. JOURDAN vont dans le sens de la politique régionale, que la région est en phase avec l'Agence de l'Eau sur la problématique de la biodiversité. Il précise que la politique Régionale Environnementale sera délibérée le 13 décembre 2016.

5 – ETUDES PREALABLES A L'ETAT DES LIEUX 2019

M. THIBAUT précise que le prochain état des lieux devra être réalisé en 2019, qu'il faut réfléchir dès maintenant aux études nécessaires pour éviter les problématiques connues lors du précédent état des lieux.

M. EUVERTE en référence au point n°5 du dossier de séance de la CPMNAP du 18 novembre 2016, présente les études préalables à l'état des lieux 2019.

M. LENGLET demande si des points nécessitent une prise en compte ou une étude.

M. MARIETTE mentionne les problématiques des plastiques qui commencent à poser problème pour le milieu marin et demande s'il ne serait pas utile de s'en préoccuper au niveau du bassin.

M. PRYGIEL rappelle qu'en matière de déchets, il y a les macros déchets que l'on retrouve sur le littoral qui sont d'origine continentale voire d'origine marine, il indique qu'au titre de la stratégie marine il y a un volet

qui est consacré aux macro déchets. Il indique que les micro plastiques ont été exclus car c'est un sujet trop compliqué. Il souligne que pour autant des choses se font, mais il n'y a pas de démarche nationale engagée sur le sujet. Il indique que cependant qu'un bilan, une synthèse peut être envisagée afin de réfléchir pour savoir ce qui est possible de faire sur le bassin.

M. RAOULT indique que l'enjeu premier va être la redéfinition des masses d'eau qui pourrait avoir des conséquences sur l'ensemble des politiques.

M. THIBAUT précise que l'on parle bien de la redéfinition des masses d'eau souterraines et non des masses d'eau superficielles.

Il mentionne qu'un certain nombre de données montre que tout n'est pas parfait, il indique qu'il s'agit du bon moment pour le faire.

M. PRYGIEL précise que lorsque l'on parle de redéfinition il n'est pas question de tout remettre en cause, il s'agit plutôt d'affiner la définition actuelle des masses d'eau et de les faire coïncider avec la base de données nationale.

M. PREVOST souligne qu'il s'agit de l'occasion dans l'état des lieux de se mettre en cohérence entre ce qui est fait dans la délimitation des zones vulnérables et ce qui est affiché dans l'état des lieux. Il indique qu'en ce qui concerne l'Avesnois la question va être posée, quant à la découpe de la grande masse d'eau. Il précise que mis à part quelques cas, il ne va pas y avoir de grands bouleversements en terme de nombre de masses d'eau. Il s'agit d'un affinage pour être cohérent avec le niveau national. Il indique à M. RAOULT qu'il sera associé aux travaux.

6 – PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. METERON, en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPMNAP du 18 novembre 2016, présente le plan d'adaptation au changement climatique.

M. MARIETTE remarque que dans la présentation rien ne concerne le milieu marin. Il mentionne qu'avec la diminution de la ressource halieutique ne faudrait-il pas étudier les potentiels de développement de l'aquaculture marine.

M. THIBAUT mentionne que l'on étudie le plan d'adaptation au changement climatique comme un guide de travail pour préparer le XI^{ème} programme. A ce stade, l'Agence doit faire en sorte que les actions n'impactent pas les activités des gens de la mer. Il indique que les problèmes de pollution qui vont vers la mer doivent être regardés, cependant les problèmes d'aquaculture marine par exemple ne font pas partie des domaines de compétence de l'Agence.

Mme GARIGLIETTI précise que le schéma régional de développement des activités maritimes et de l'aquaculture étudie le potentiel de développement et prend en compte les changements climatiques.

M. THIBAUT souligne qu'il serait bien de faire le lien entre les deux systèmes, afin que l'Agence prenne en compte si des sources externes impactent le développement des deux systèmes.

Mme LEVEUGLE souligne que l'utilisation des eaux pluviales par de plus en plus de particuliers fait baisser les taxes d'assainissement qui sont calculées en fonction du volume d'eau potable utilisé. Elle s'inquiète quant au financement de la taxe d'assainissement.

M. THIBAUT indique que lorsque l'on fait un forage directement dans la nappe d'eau, ou lorsque l'on utilise les eaux pluviales, une déclaration est à faire en mairie, qu'en théorie, il doit y avoir un système d'évaluation de la quantité d'eau utilisée ce qui doit permettre aux services d'assainissement de demander une redevance complémentaire. Il précise que le système n'est pas encore mis en place.

M. RAOULT indique que dans la majeure partie des cas, l'eau récupérée sert à arroser le jardin, il n'y a donc pas de pollution et donc pas de nécessité à faire payer une redevance assainissement. Il indique que pour l'utilisation pour les toilettes, les pratiques sont encore limitées.

M. THIBAUT pense qu'il est très important que l'on sensibilise les gens sur les économies d'eau et qu'il faudra revoir un jour la structure de financement.

Mme BAZIN demande qu'on écrive page 25 du diaporama, plan d'adaptation au changement climatique « actions à pérenniser et à renforcer ». Elle indique que les actions actuelles ne sont pas suffisantes par rapport à l'enjeu. Elle souligne que sensibiliser le grand public est une évidence.

M. PATRIS souhaite remercier Mme BAZIN de s'occuper des écoles. Il précise que certaines collectivités font de l'éducation environnement dans les écoles.

Mme BAZIN précise que l'éducation nationale est de plus en plus vigilante en matière de développement durable et en matière de connaissance sur le sujet. Elle indique que renforcer cette action est important.

M. THIBAUT justifie le fait de conserver le terme « actions à pérenniser », par le fait qu'aujourd'hui les dispositifs d'aides permettent de sensibiliser le jeune public soit directement soit indirectement via les collectivités. Il souligne que cette politique doit être pérennisée, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas en faire plus. Il indique que le « à renforcer » indique qu'il s'agit de choses nouvelles.

M. FLAMENG confirme que l'animation fait partie des aides. Il mentionne que sur son territoire les syndicats sont souvent sollicités pour faire de l'animation sur le développement durable dans les écoles primaires.

Il indique qu'il semble important de renforcer encore plus l'animation de l'activité agricole sur la thématique de l'érosion des sols. Il souligne que souvent les initiatives prises sont contrariées sur les territoires.

M. THIBAUT indique qu'il faut revoir le terme « actions à pérenniser ». Il indique qu'aujourd'hui une délibération permet la lutte contre l'érosion avec des secteurs et des actions qui pour l'Agence sont très clairs. Il indique qu'il aimerait en faire beaucoup plus car l'érosion est un sujet majeur pour la qualité des eaux dans le futur.

M. LENGLET remercie les membres de la Commission et clôt la séance à 12h20 et rappelle la manifestation sur la biodiversité au Majestic le 25 novembre 2016.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE
ET DE LA PLANIFICATION

Bernard LENGLET

LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE

Bertrand GALTIER

ANNEXES

**POINT N° 2
(complément remis sur table)**

TABLEAU DE BORD DU SDAGE

Le tableau de bord suit des indicateurs décrivant les pressions exercées sur les milieux (7), l'état qui en résulte (11), et les actions et moyens mis en œuvre pour réduire ces pressions (20).

Quelques chiffres clés témoignent de l'ampleur des progrès réalisés sur la durée du SDAGE 2010-2015 :

- 86% des captages grenelle ont un programme d'action validé (le double du bilan 2013)
- 100% des 28 agglomérations d'assainissement supérieures à 2 000 EH non-conformes aux échéances 1998, 2000 et 2005 de la DERU sont aujourd'hui aux normes
- la continuité écologique a été restaurée sur 1/3 des 255 ouvrages sur cours d'eau en Liste 2 en 2013 avec le soutien de l'Agence de l'eau, dont 75% par arasement
- 216 chartes « zéro phytos » d'entretien des espaces verts signées
- 8800 kg de micropolluants ont été éliminés dans les rejets industriels depuis 2013 avec le soutien de l'Agence de l'eau
- 81% des sites de baignade du bassin sont conformes aux exigences du SDAGE,
- 97% des 2,6 milliards d'euros du programme prévisionnel de mesures ont été engagés
- d'après les règles d'évaluation du premier cycle 2010-2015, 29% des masses d'eau « cours d'eau » sont en bon état (données 2012-2013) après avoir été de 21% (données 2011-2012), pour un objectif de 50% de bon état en 2015. La stabilité de cette progression sera à vérifier avec les données acquises les années suivantes.

Il semble que les actions engagées jusqu'à présent aient permis dans un premier temps d'améliorer l'état des cours d'eau les plus dégradés, avant de permettre à des masses d'eau en état moyen d'atteindre le bon état.

D'après les règles plus ambitieuses d'évaluation du bon état écologique au deuxième cycle 2016-2021, **21% des masses d'eau « cours d'eau » sont en bon état au début du cycle** (données 2011-2013) pour un objectif de **33% de bon état en 2021**.

Le tableau de bord montre également l'ampleur du chemin restant à parcourir pour atteindre ces objectifs du SDAGE 2016-2021, et donc la nécessité de poursuivre notre mobilisation collective.

► ENJEU A DU SDAGE - MAINTENIR ET AMELIORER LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES.

- **Orientation A-1** Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux. (✱■)

ENJEU A

ORIENTATION A-1

REPONSE

National

► POURCENTAGE D'AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT CONFORMES ERU

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

L'indicateur vise à suivre les taux de conformité des stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 équivalents habitants (EH) des départements du bassin vis-à-vis de la directive 91/271/CE relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, dite DERU.

La DERU fixe des objectifs de performance aux stations d'épuration des États-membres, qui s'évaluent à la fois d'après la nature des équipements en place dans les stations et au regard des performances effectives de ces stations. Ces objectifs de conformité ont été étendus à la collecte des effluents à partir de 2011 en application de l'arrêté du 22 juin 2007. Désormais, en vertu de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 et de l'instruction technique du 7 septembre 2015, la collecte des effluents par temps de pluie fait aussi l'objet d'objectifs de conformité. Par ailleurs, la surveillance des gros déversoirs d'orage (> 120 kg DBO₅/j) est obligatoire.

RESULTATS :

Évolution des non conformités des systèmes au cycle 2010-2015 de la DCE.

Grâce aux 2 plans nationaux assainissement 2007-2011 et 2012-2018, **100%** des 28 agglomérations d'assainissement >2000EH qui étaient identifiées non-conformes aux échéances 1998, 2000 et 2005 de la DERU dans le SDAGE 2010-2015 sont aujourd'hui aux normes.

PERSPECTIVES :

Non conformités des systèmes au cycle 2016-2021 de la DCE

Depuis, des stations à échéance 2013 pour la DERU (traitement de l'azote et du phosphore > 10 000 EH) sont à réhabiliter, suite à des non-conformités déclarées récemment (d'après jugements locaux émis par la Police de l'Eau et par le ministère en charge de l'environnement).

Données 2012	Données 2013	Données 2014
Non-conformes prioritaires : 2	Non-conformes prioritaires : 1	Non-conformes prioritaires : 0

Nouvellement non-conformes : 5	Nouvellement non-conformes : 6	Nouvellement non-conformes : 3
Echéance ERU2013 : 1	Echéance ERU2013 : 6	Echéance ERU2013 : 6

Données CRA Agence de l'eau

Prioritaire = sur base de la liste de non-conformité ERU nationale des STEP en vigueur au printemps 2013

Tous les ans, de nouvelles stations d'épuration deviennent non-conformes en équipement (équipement vieillissant, capacité devenue insuffisante vis-à-vis de la population).

Données 2014	Nord	Pas de Calais	Oise	Somme	Aisne
Traitement (équipement)	11	8	0	3	0
Traitement (performance)	16	6	0	4	1
Collecte	0	3	0	0	0
Traitement et collecte	0	3	0	0	0
Nombre de systèmes	118	77	2	38	7

Données non conformités ERU 2014 : effectif de stations non-conformes équipement et/ou performances.

Chiffres non encore validés par toutes les DDT-M

Concernant l'auto-surveillance des réseaux, tous les systèmes d'assainissement supérieurs à 10 000 EH (une centaine) sont équipés depuis 2012. Parmi les 158 systèmes compris entre 2 000 et 10 000 EH, 13 restent à équiper en 2015.

En savoir plus : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

Sources : Police de l'eau DDT-M et Agence de l'Eau Artois Picardie (STEP > 2 000 EH)

- **Orientation A-5** Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée. (✱)

ENJEU A

ORIENTATION A-5

ÉTAT

Bassin

► **ÉTAT HYDROMORPHOLOGIQUE DES MASSES D'EAU COURS D'EAU**

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

Au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la qualité hydromorphologique d'un cours d'eau s'apprécie à partir du diagnostic de l'état hydrologique, de la géométrie du lit (conditions morphologiques) et de la continuité de la rivière.

L'évaluation de la qualité hydromorphologique des masses d'eau du bassin Artois-Picardie porte donc sur l'évaluation du bon état de ces paramètres et sur l'analyse des pressions, notamment anthropiques, pouvant les altérer. Le suivi hydromorphologique fait partie intégrante du suivi de l'état des masses d'eau, notamment écologique, nécessaire à l'évaluation de l'état des masses d'eau.

RESULTATS :

Le SDAGE et le programme de mesures 2010-2015 se sont appuyés, dans chaque bassin, sur des méthodes hétérogènes d'évaluation de l'état hydromorphologique des masses d'eau, avec notamment pour le bassin Artois-Picardie le SEQ Physique.

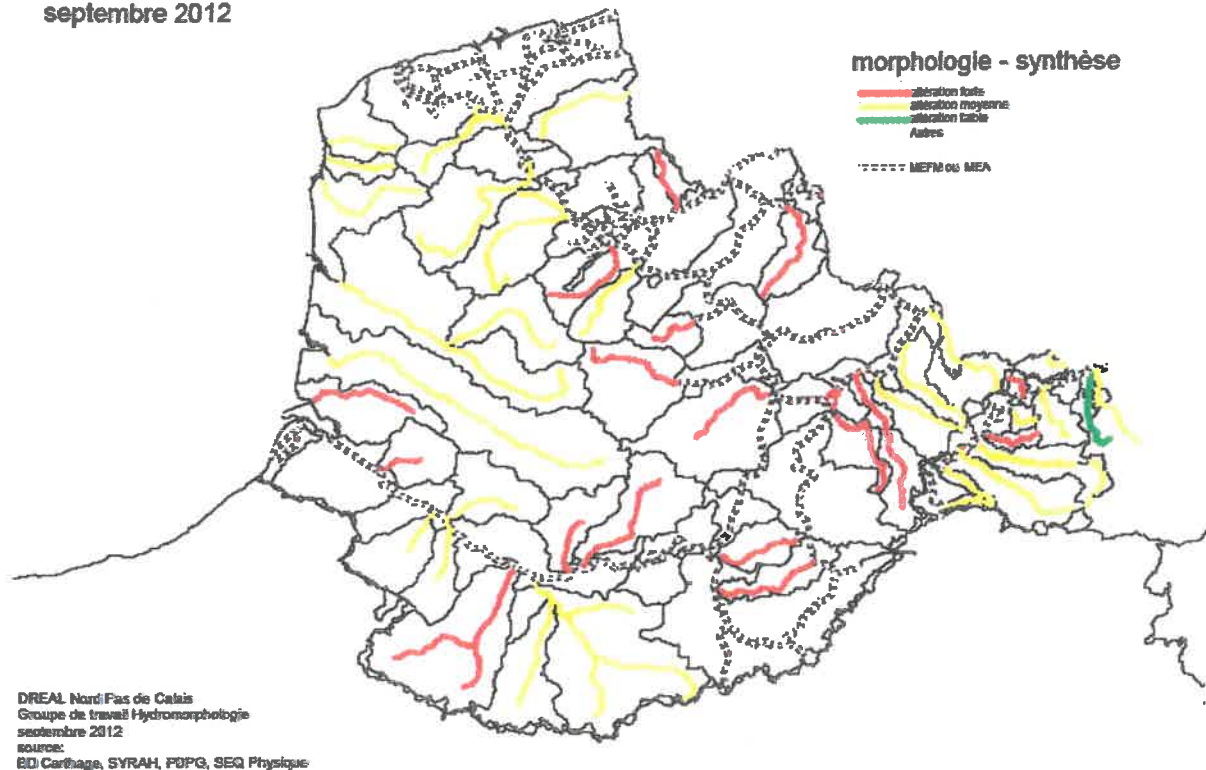
Dans le souci de disposer d'un outil homogène au niveau national, le Système relationnel d'audit à l'hydromorphologie (SYRAH), développé en 2009 pour le diagnostic « large échelle » et en 2010 pour le tronçon de cours d'eau », avec l'appui de l'IRSTEA répond au besoin de disposer d'une méthode nationale fonctionnelle d'audit des pressions hydromorphologiques.

En 2012, l'IRSTEA a défini ensuite, pour chaque tronçon de cours d'eau et pour chaque masse d'eau, une méthode géomatique et statistique permettant de caractériser un risque d'altération de l'état physique. Cette méthode est homogène au niveau national.

Après expertises locale et de bassin, le résultat final est présenté sur la carte ci-dessous.

Evaluation de l'état hydromorphologique des masses d'eau du bassin Artois-Picardie, sur la base de la modélisation du risque d'altération (d'après Vallette *et al.* 2012)

Etat des lieux Directive Cadre sur l'Eau - bassin Artois-Picardie
septembre 2012



MEFM : masse d'eau fortement modifiée -MEA : masse d'eau artificielle

Evaluation de l'efficacité des travaux sur la morphologie des berges et du lit, et sur la biologie des cours d'eau.

L'Agence de l'eau bénéficie des connaissances collectées par les structures opératrices de suivi écologiques dans le bassin, au travers des conventions relatives aux actions territoriales dédiées (notamment des maitres d'ouvrage porteurs des travaux de restauration écologique, des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ci-après dénommées « fédération de pêche », du SM AMEVA et de la Fédération de Pêche de la Somme, dans le cadre du « Piscipôle » en Picardie).

Le dispositif en place permet d'évaluer de manière ponctuelle l'efficacité biologique immédiate des travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin au travers d'opérations de suivi, pêche électrique notamment. Un groupe de travail spécifique animé par la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais et par l'AMEVA, doit permettre de définir des protocoles de suivi adaptés à l'objectif des travaux, en complément d'un travail national en cours piloté par l'ONEMA.

PERSPECTIVE :

Evaluation des pressions hydromorphologiques et programme de mesures 2016-2021

L'évaluation des pressions relatives aux habitats aquatiques s'appuie donc sur les outils nationaux de connaissance (outils géomatiques SYRAH, large échelle et cours d'eau, et outil d'aide à la décision de l'IRSTEA) en vue de la déclinaison du programme de mesures 2016-2021 dans les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT). Ces données permettent de disposer d'une analyse des enveloppes techniques et financières prévues par les maîtres d'ouvrage dans les plans pluriannuels de restauration et d'entretien écologique.

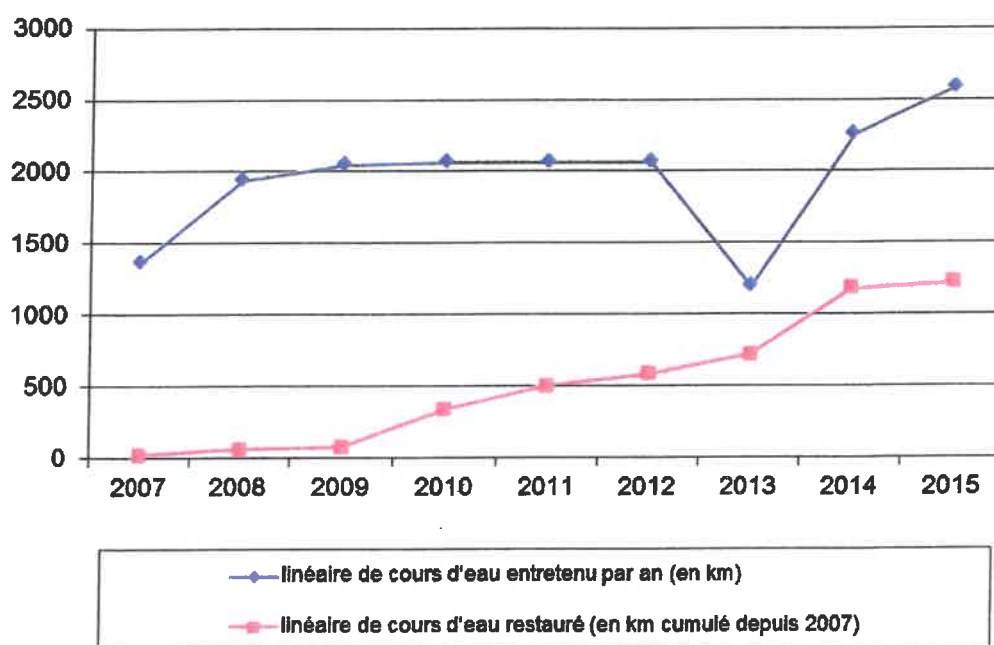
En perspective de l'état des lieux de l'hydromorphologie des masses d'eau pour le SDAGE 2022-2027, il n'est pas prévu de compléments à SYRAH. Par contre, à l'échelle locale de l'évaluation du risque d'altération, des données sont acquises avec le déploiement des protocoles AURAH-CE à l'échelle du tronçon ou dans le cadre du protocole CARHYCE à l'échelle stationnelle. Les données d'altération pourront aussi être pondérées en fonction du suivi des programmes de restauration engagés ; en effet, un outil de géoréférencement des interventions est en cours de déploiement, tant au niveau de l'Agence de l'eau que des maîtres d'ouvrage concernés. L'objectif, par rapport à la donnée du risque d'altération à l'échelle du tronçon puis de la masse d'eau, est de pouvoir pondérer l'expertise en tenant compte de ces compléments.

Source : Agence de l'Eau Artois Picardie et Base de données SYRAH

► ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

Il s'agit du linéaire de cours d'eau bénéficiant d'un programme pluriannuel d'entretien ou d'un plan de gestion intégrant l'entretien et la restauration, avec financement de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

RESULTATS :

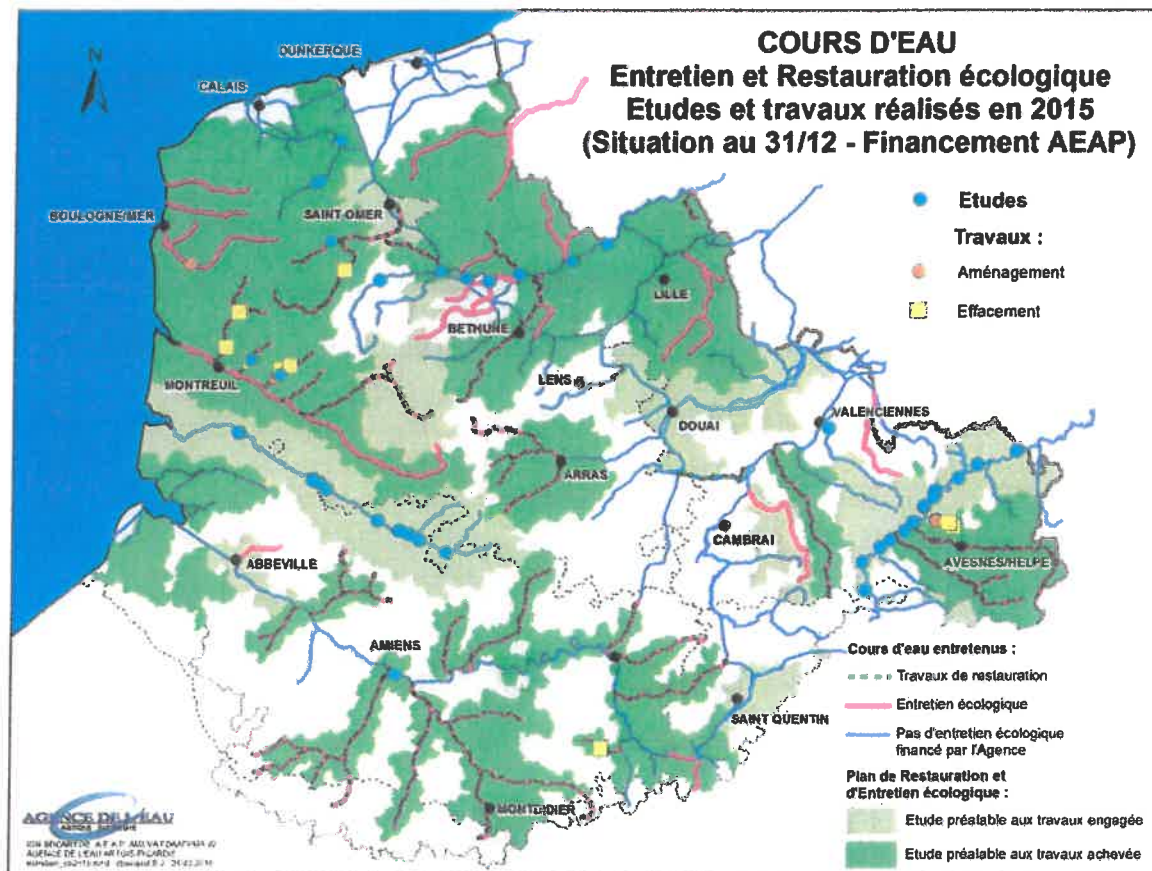
La plupart des cours d'eau « naturels » du bassin bénéficient d'un programme d'entretien en lien avec les plans pluriannuels d'entretien et de restauration de cours d'eau, qui couvrent l'ensemble des cours d'eau du bassin (plans de gestion auquel est subordonnée l'aide ultérieure de l'agence pour l'entretien).

Le linéaire de cours d'eau entretenu est assez stable depuis 2008.

Les années indiquées sur le graphique correspondent aux années d'engagement et non aux années de réalisation des travaux. C'est ainsi que le « décrochage » de la courbe en 2013 traduit artificiellement le fait qu'en début de 10^{ème} programme, alors que les prévisions de travaux deviennent triennales, certains travaux 2013-2015 n'ont pu être comptabilisés qu'en 2014.

Néanmoins, on observe une tendance à l'augmentation depuis le 10^{ème} programme d'intervention au fur et à mesure des autorisations administratives obtenues par les maîtres d'ouvrage pour leurs programmes de travaux, pour atteindre 2590 km en 2015, valeur jusqu'alors jamais atteinte.

Le linéaire de cours d'eau restauré semble plus modeste, 1148 km en 6 ans, mais ce quantitatif demeure en fait très élevé en comparaison d'autres bassins hydrographiques français (par exemple, 160 km de cours d'eau restaurés entre 2013 et 2015 dans le bassin Rhône-Méditerranée). Ce chiffre traduit depuis 2010 l'ambition des actions de restauration des milieux aquatiques du Plan Somme, où les projets de restauration découlant des plans de gestion, couvrent près de la totalité des linéaires des affluents du fleuve Somme (650 km). Les actions sont plus ponctuelles dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, avec des contributions par contre très significatives en terme de travaux des FDAAPPMA du Nord et du Pas-de-Calais.



PERSPECTIVE :

Avec les contributions significatives de l'USAN et du Conseil Départemental de la Somme, la tendance à la hausse des linéaires de cours d'eau entretenus se poursuit avec le niveau historique de 3000 km franchi en 2016.

Source : Agence de l'eau Artois Picardie

► CURAGES DES COURS D'EAU

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

Les opérations de curage de cours d'eau ou de canaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau lorsque les volumes de sédiments extraits sont supérieurs à 2000m³, ou lorsque la teneur de ces sédiments en polluants est supérieure à des normes de référence (niveau de référence S1). Elles doivent faire l'objet d'une simple déclaration dans le cas contraire. Le dossier de demande d'autorisation doit inclure une caractérisation préalable de la composition des sédiments.

Cet indicateur répertorie par département depuis 2009 les volumes de sédiments extraits ayant été déclarés ou autorisés, et précise la part du volume autorisé ayant fait l'objet d'une caractérisation.

RESULTATS :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volume (en m ³)	Nord						
Déclaré	60 kml	nc	9,955 kml	nc			
Autorisé <i>dont caractérisé</i>							
	Pas-de-Calais						
Déclaré	600 ml	nc	805 ml	8,366 kml			
Autorisé <i>dont caractérisé</i>							
	Somme						
Déclaré	690	1200			450 à 1200 annuel pendant 5 ans	150	
Autorisé <i>dont caractérisé</i>		100%		6200	100%	100%	100%
	Oise						
Déclaré							
Autorisé							

<i>dont caractérisé</i>							
	Aisne						
Déclaré	0	0	0	90 ml 15 m ³	0	0	0
Autorisé <i>dont caractérisé</i>	0	0	0	0	0	0	0

En attente chiffres et Commentaire du tableau ?

Sources : DDT-M/Police de l'eau.

■ Orientation A-6 Assurer la continuité écologique et sédimentaire. (■)

La continuité écologique fait l'objet de deux indicateurs distincts qui l'évaluent selon deux approches différentes :

- Le linéaire de cours d'eau accessible aux poissons migrateurs depuis la mer, et qui concerne les cours d'eau classés conformément à l'article L-432 du code de l'environnement ;
- Le rétablissement de la continuité écologique pour toutes les espèces ainsi que du transit sédimentaire, sur l'ensemble du linéaire des cours d'eau concernés en application de l'article L-214 du code de l'environnement.

ENJEU A

ORIENTATION A-6

REPONSE

National

► FRANCHISSABILITE DES COURS D'EAU (A LA FOIS EN MONTAISON ET DEVALAISON) DES POISSONS MIGRATEURS DEPUIS LA MER

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

Cet indicateur est découpé en trois sous indicateurs :

- Linéaire franchissable depuis la mer, à la fois en montaison et en dévalaison,
- Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés par rapport au nombre total d'ouvrages sur les cours d'eau classés initialement au titre de l'article L 432-6 du code de l'environnement, sur les axes migratoires de la Canche, la Ternoise, l'Authie et leurs affluents (inclus dans le L 214-17 alinéa 2, voir l'indicateur « Restauration de la continuité écologique des cours d'eau »)
- Taux d'étagement (renseigné uniquement pour les cours d'eau « naturels »).

RESULTATS

Linéaire franchissable depuis la mer

Le linéaire franchissable depuis la mer a évolué depuis 2013 (tracé bleu sur la carte ci-après) suite à des travaux d'aménagements sur les ouvrages bloquants.

Sur l'Aa canalisée, le linéaire a fortement augmenté suite à l'aménagement du l'écluse de Graveline.

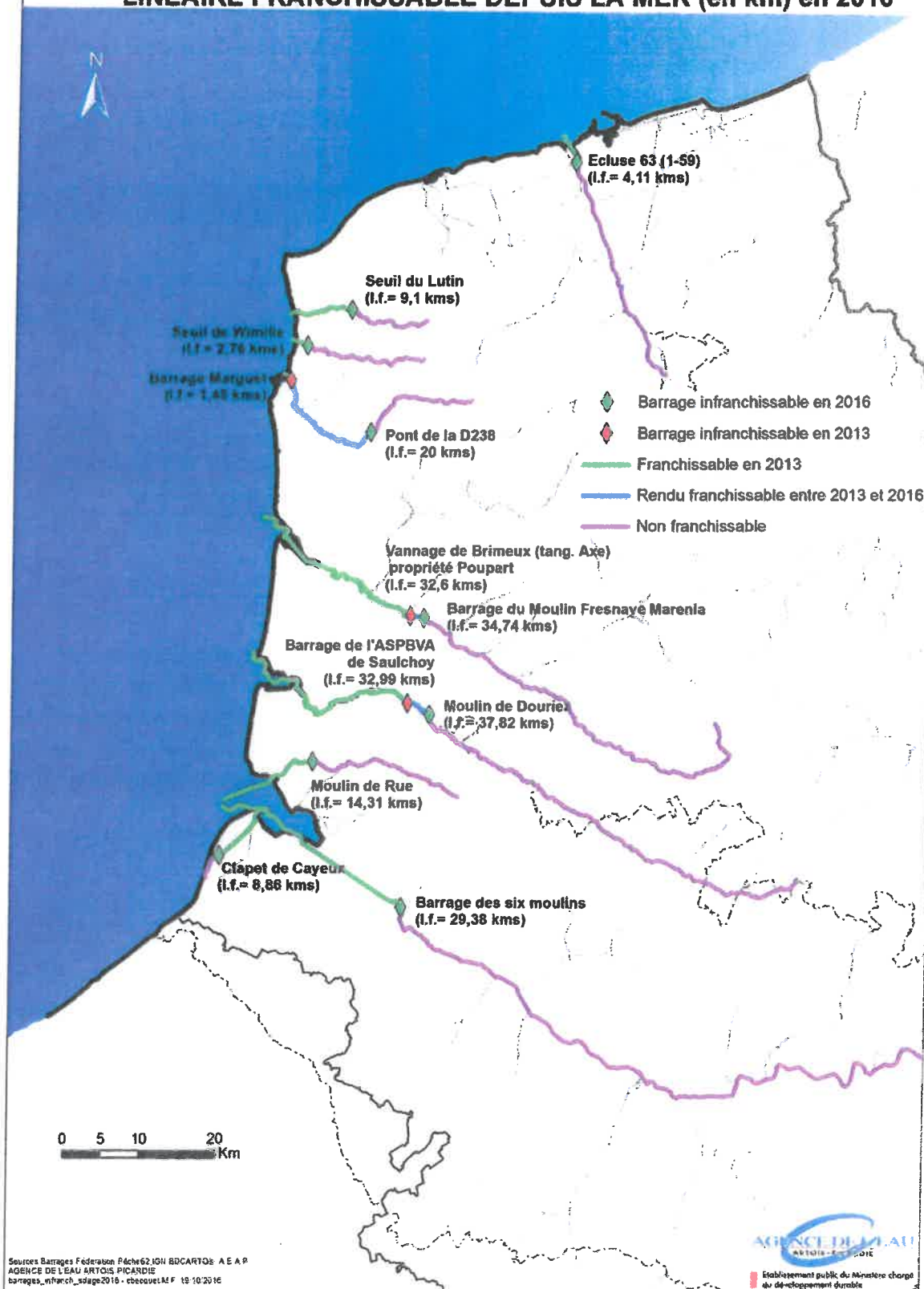
Sur la Liane, le barrage de Marguet à l'embouchure a été rendu franchissable.

Sur la Canche, l'ouvrage bloquant se situe désormais à St Georges, depuis l'aménagement du vannage de Brimeux.

Sur l'Authie, le linéaire est franchissable jusqu'au moulin de Douriez.

Sur les autres fleuves (Somme, la Maye, le Wimereux et la Slack) le linéaire franchissable n'a pas évolué depuis 2013, mais la situation évolue tout de même avec la mise en place d'une gestion de l'effet verrou de certains ouvrages (portes à la mer).

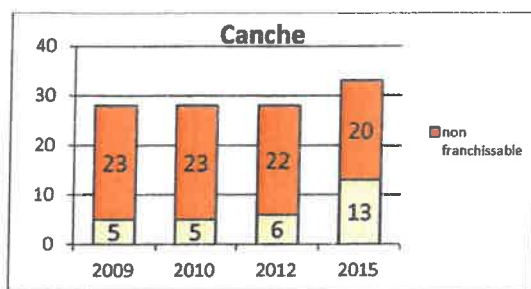
LINEAIRE FRANCHISSABLE DEPUIS LA MER (en km) en 2016



Projet de carte, en cours de discussion Onema/AEAP

Nombre d'ouvrages franchissables sur les cours d'eau classés :

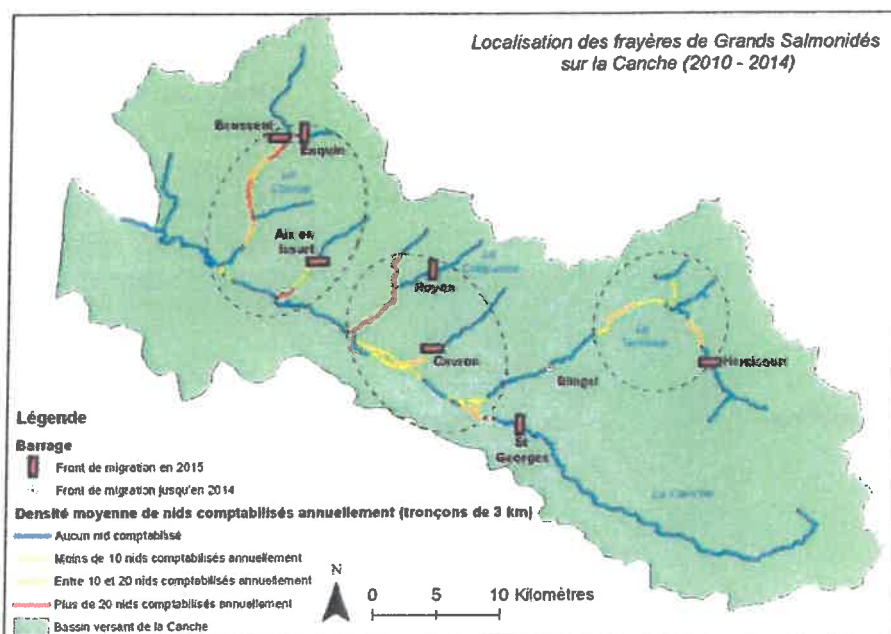
Une majorité des ouvrages reste encore infranchissable sur ces cours d'eau malgré leur classement au titre de l'article L 432-6 du code de l'environnement. Le cycle de vie et de reproduction des poissons migrateurs y est donc perturbé. Cependant, la proportion d'ouvrages franchissables augmente à mesure que des travaux d'aménagement sont effectués.



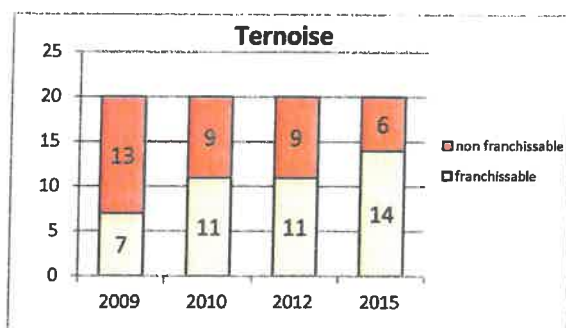
L'Agence de l'eau a pris la maîtrise d'ouvrage sur des affluents de la Canche dès 2010 : 33 ouvrages devaient être rendus franchissables. Des travaux d'aménagement ont déjà été menés pour 16 d'entre eux, et 13 sont désormais franchissables.

Le suivi des nids de ponte engagé en 2015 conjointement par le Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA) et la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais montre une augmentation sensible des linéaires rendus accessibles aux poissons migrateurs et surtout des zones qui sont favorables à leur reproduction, sur le bassin de la Canche. Un diagnostic précis a été fait sur les points de blocage migratoire, qui devront être traités d'ici 2018. A noter que les travaux visent en premier lieu à restaurer la continuité écologique, mais en

terme d'efficacité écologique, les travaux d'effacement permettent en plus de retrouver des substrats fonctionnels.



Front de migration = limite amont accessible aux poissons migrateurs en terme de continuité longitudinale.

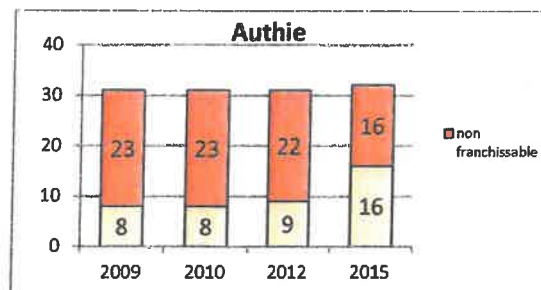


Les résultats obtenus via le dispositif de comptage des poissons sur la Ternoise (Riverwatcher), à Auchy-les-Hesdin, ont permis de confirmer les gains significatifs en terme de migration des poissons migrateurs associés à l'aménagement.

Taux d'étagement :

Le taux d'étagement permet d'évaluer l'impact des ouvrages sur les écoulements naturels du cours d'eau. Plus le taux d'étagement est élevé plus l'impact sur les habitats est important (ennoiment des radiers, uniformisation des écoulements, colmatage...).

Des remontées importantes de saumons et surtout de truites de mer ont à nouveau été observées, avec un nombre d'individus (250 au total), en hausse de 20 % par rapport à 2014.

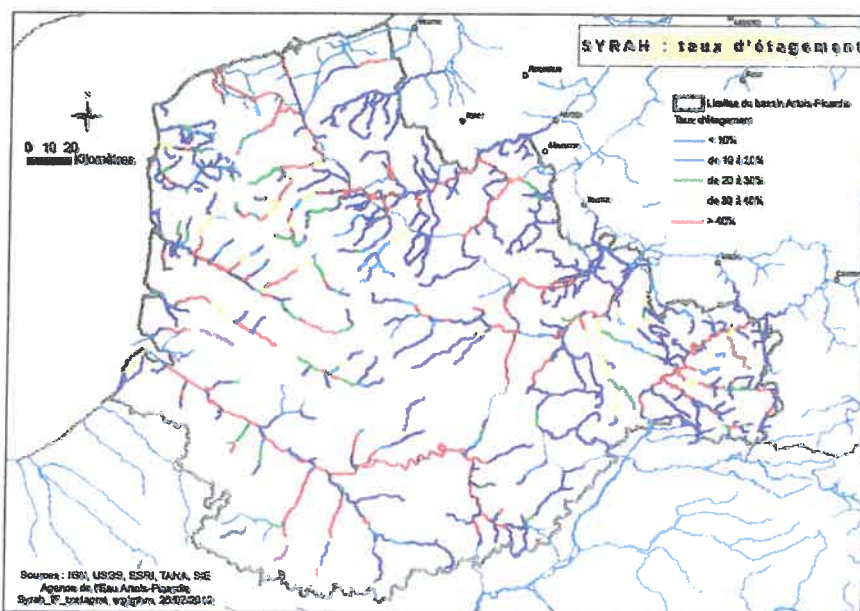


Sur les 32 ouvrages non franchissables sur l'Authie, 16 sont désormais franchissables.

d'étagements variant de 0 % à quasiment 50 %.

Il faut être prudent quant à l'interprétation de ces résultats car ils ne mesurent que l'impact des ouvrages transversaux. D'autres aménagements peuvent également impacter les cours d'eau et leurs habitats

(endiguement, recalibrage ...).



carte en cours de discussion Onema/AEAP

Sur le bassin, on observe des situations très différentes, avec des taux

Source : ONEMA

Cette carte permet cependant d'identifier les cours d'eau pour lesquels une reconquête de la qualité physique passera nécessairement par l'ouverture d'une partie au moins des ouvrages. Par rapport à la carte

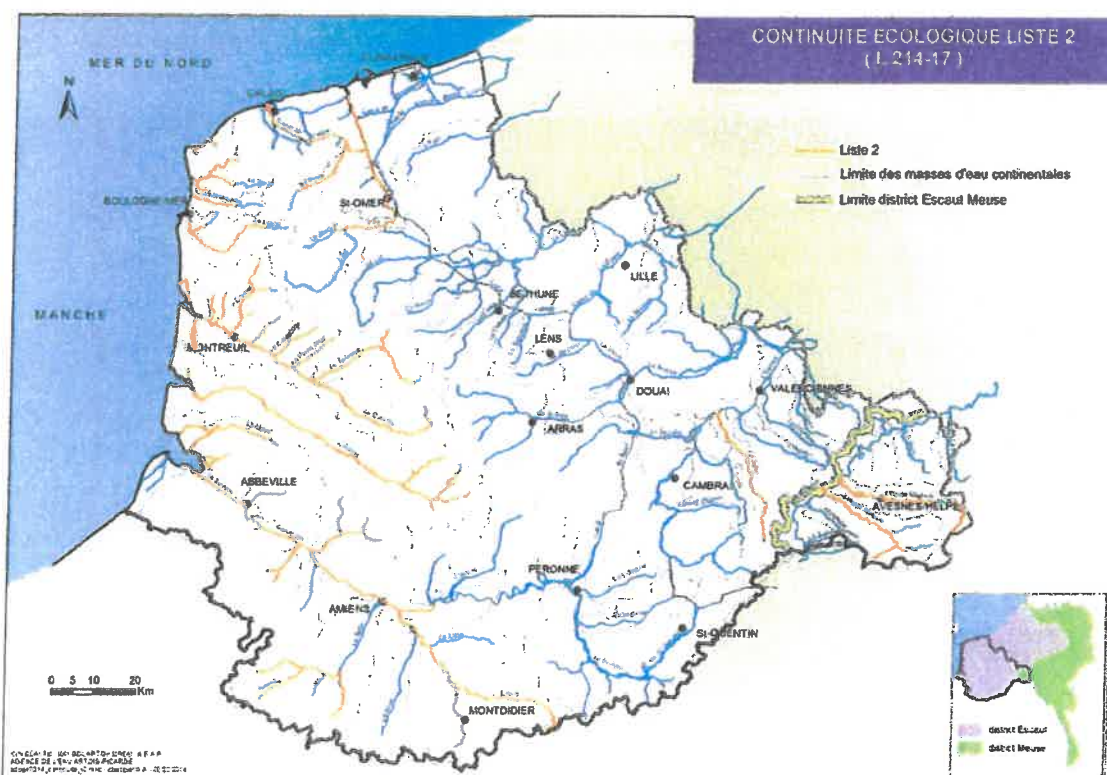
2009, l'Hogneau est passé de 33 à 26% d'étagement, la Selle/Escaut de 35 à 31%, et la Selle/Somme de 47 à 46%.

► RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

L'engagement 114 du Grenelle de l'Environnement prévoit la restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce, et effacement des obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons. En 2010, un plan national d'actions en faveur de la restauration de la continuité écologique (PARCE) a donc été adopté.

En 2012, la refonte des classements de cours d'eau, en application de l'article L214-17 du code de l'environnement, a été l'occasion de préciser les priorités de restauration en Artois-Picardie. L'objectif, au titre de ces classements, est :

- En liste 1, de prévenir la dégradation de la situation, en interdisant la construction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique,
- En liste 2, dans un délai de 5 ans à compter du classement du cours d'eau par arrêté préfectoral, d'imposer aux ouvrages existants des mesures correctrices de leurs impacts sur la continuité écologique, avec obligation de résultat en matière de circulation des poissons migrateurs et de transport suffisant des sédiments.



L'objectif a conduit à établir en 2013 une liste de 314 ouvrages prioritaires présents sur ces cours d'eau classés Artois-Picardie pour la continuité écologique d'ici à 2018, dont 255 sur des cours d'eau en liste 2.

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR

L'indicateur suit l'avancement des travaux de restauration de la continuité sur les 255 ouvrages prioritaires Liste 2.

Comment ? Un outil national préexistant, de suivi des mesures opérationnelles sur l'eau (OSMOSE) a été désigné par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) pour suivre la mise en œuvre du PARCE dans les bassins DCE par les services de police. Les adaptations applicatives engendrées sont en cours de développement et les premiers bilans du PARCE seront livrés en 2017.

RESULTATS

Au fur et à mesure que les connaissances s'affinent avec les visites sur le terrain, la base ROE s'enrichit et l'effectif d'ouvrages répertoriés augmente. Par exemple, certains ouvrages étaient regroupés en 2013 sous 1 seul code d'ouvrage, aujourd'hui démultiplié dans OSMOSE. Le nombre des ouvrages dans les cours d'eau classés (L1 et L2) fin 2015 était ainsi porté à plus de 500 en Artois Picardie, dont 40% en cours d'étude et/ou de travaux. Les bases de données ne permettent cependant pas pour le moment d'extraire d'éléments descriptifs suffisamment précis pour garantir la correspondance entre les 255 ouvrages visés par notre indicateur et ces 500.

Demande n°8 rapportée en séance, pour avis, qui apparaîtrait dans la version présentée en CB du 9 décembre, émanant de la DDTM de la Somme : «insérer ici carte des obstacles à fin 2015, avec solution technique

Nous estimons néanmoins que **la continuité écologique a été restaurée sur 1/3 des 255 ouvrages Liste 2 en 2013 en Artois-Picardie avec le soutien de l'Agence de l'eau, dont 75% par arasement.**

Exemple au droit du barrage de Mourlinghem par l'aménagement d'un bras de contournement en 2015.

La communauté d'agglomération du Boulonnais est propriétaire sur la Liane du barrage, dont l'utilité est d'assurer dans le bief amont un niveau d'eau constant, garantissant le bon fonctionnement de la prise d'eau alimentant l'usine de production d'eau potable de Carly.

La Liane est un cours d'eau classé au titre de l'article L214-17 (liste 2) du Code de l'Environnement. Cela implique que les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire doivent être mis en conformité au plus tard en février 2018. De plus, une mortalité importante de truites de mer est survenue pendant l'été 2013 car les poissons ont été bloqués au pied de l'ouvrage. Cela justifie la réalisation d'un aménagement dédié.

Le choix technique qui devait concilier l'objectif de rétablir la continuité écologique sur la Liane, tout en maintenant le débit d'alimentation de la prise d'eau de Carly, s'est porté sur la réalisation d'une rivière de contournement. L'Agence a apporté 0,297 M€ de participations financières pour soutenir ce projet dont le coût des travaux s'élève à 0,334 M€.

PERSPECTIVES :

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages adoptée en juillet 2016 introduit dans l'article L214-17 la possibilité pour les propriétaires d'ouvrage de repousser le délai de réalisation des travaux de rétablissement de la continuité écologique de 5 années supplémentaires si un dossier relatif à l'aménagement de l'ouvrage a été déposé auprès des services de police de l'eau au terme de la première échéance.

Sources : DDT-M/Onema, Agence de l'eau Artois Picardie, DREAL Hauts de France

- **Orientation A-9** Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois Picardie, et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité. (✳️📌)

ENJEU A	ORIENTATION A-9	REPONSE	Bassin
---------	-----------------	---------	--------

► **ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES**

Au-delà de leur rôle écologique, les milieux humides présentent de nombreux intérêts sociaux et économiques, et jouent un rôle majeur pour l'adaptation de notre société au changement climatique et la préservation de la biodiversité. Ils sont le support de nombreuses activités et sources d'emplois verts non dé localisables : agriculture, pisciculture ou encore tourisme. Signe de leur importance, ils sont les seuls au monde à faire l'objet d'une convention internationale spécifique : la convention RAMSAR.

C'est dans le contexte du nouveau (et 3^{ème}) plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018 que démarre la mise en œuvre du 2^{ème} cycle de la DCE.

Démarche nationale de suivi de l'état fonctionnel et de l'efficacité des travaux de restauration des zones humides :

En 2015, une animation nationale est en place pour cadrer le développement d'indicateurs zones humides dans les différents bassins à partir des travaux du bassin Rhône-Méditerranée et de leur boîte à outils « RhoMéo ».

Concernant le bassin Artois-Picardie, un groupe de travail « indicateurs zones humides » a été mis en place. Organisé par l'agence, ce groupe s'est réuni pour la première fois le 13 novembre 2015. L'objectif de ce groupe est de mettre en place un dispositif de suivi pour :

- observer l'évolution qualitative et quantitative des zones humides,
- évaluer l'efficacité des travaux menés en zones humides.

Un des enjeux est de partager collectivement ce que nous souhaitons mettre en place comme indicateurs pour suivre les zones humides, adaptés à la typologie de celles-ci dans le bassin Artois-Picardie. Ces indicateurs doivent être opérationnels, en ce sens qu'ils puissent être déployés facilement par les opérateurs de terrain. Concernant les délais, l'objectif visé est de pouvoir déployer ce dispositif de suivi au 1er janvier 2019, date de lancement du 11ème programme d'interventions financières de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

DESRIPTIF DE L'INDICATEUR :

Il s'agit de répertorier les surfaces de zones humides entretenues ou restaurées avec le soutien de l'Agence de l'eau Artois – Picardie.

RESULTATS

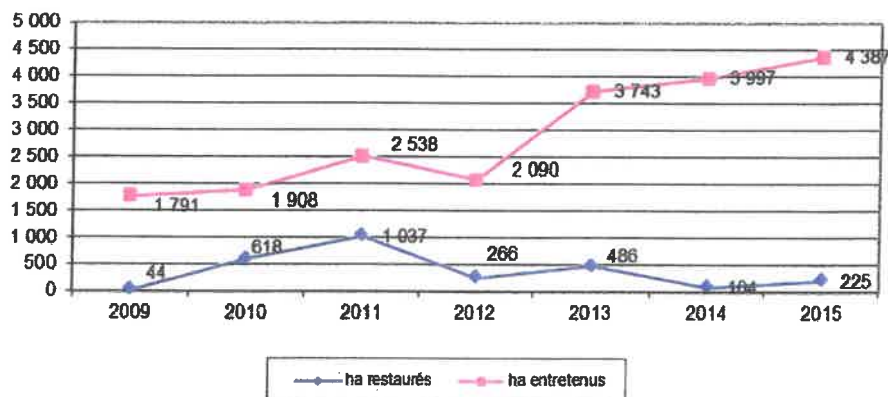
Évolution des surfaces

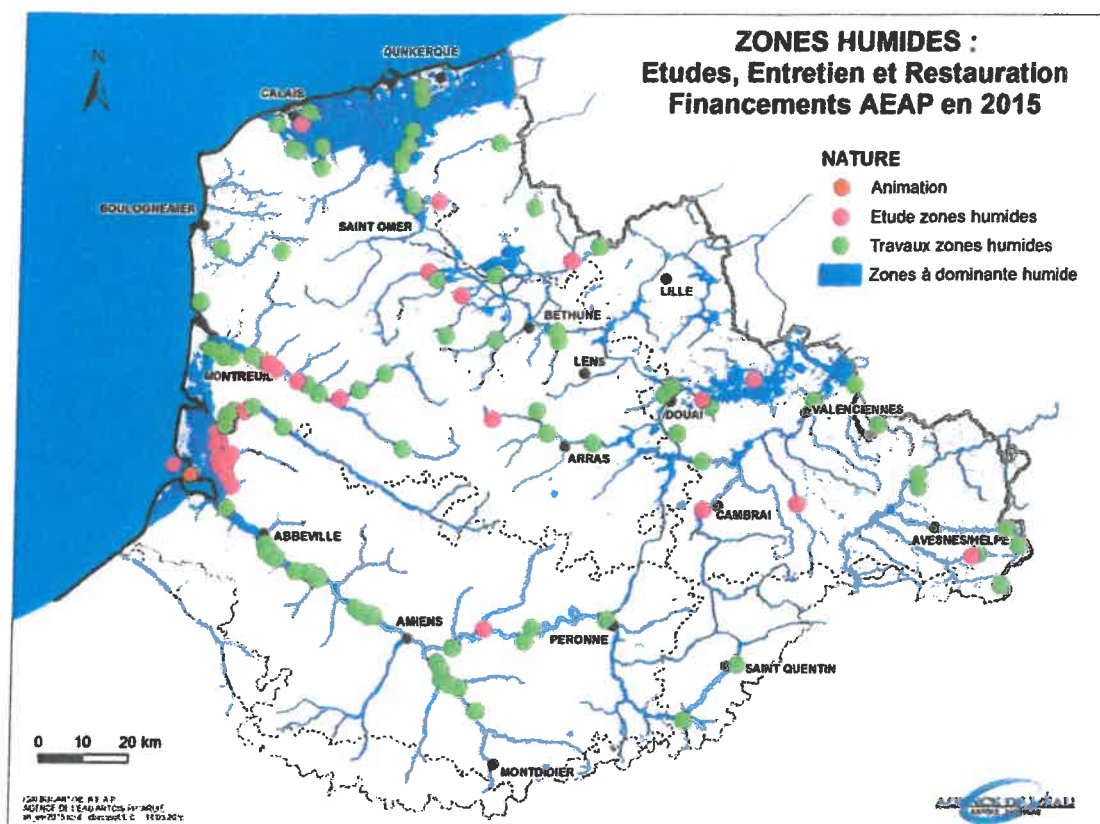
La surface de zones à dominantes humides du bassin est estimée à 200 000 ha. Répartie de la manière suivante entre les départements du bassin, le reste en estuaires (Canche, Authie, Somme...)

Aisne	4 000 ha
Nord	82 000 ha
Oise	1 000 ha
Pas de Calais	63 000 ha
Somme	28 000 ha

La surface de zones humides du bassin est estimée à 60 000 ha.

Evolution des surfaces entretenues ou restaurées avec le soutien financier de l'Agence de l'eau (autres initiatives et mesures compensatoires exclues).





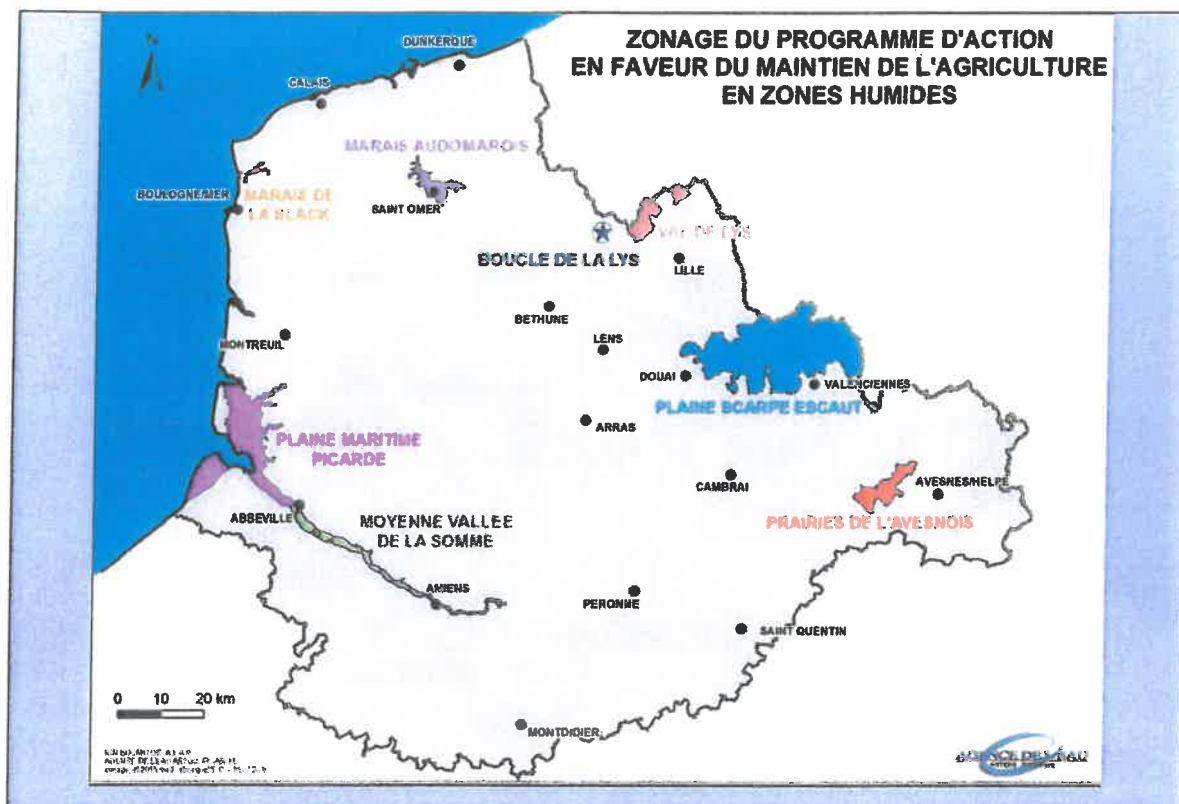
Zoom sur Le programme de maintien de l'agriculture en zones humides : bilan à mi-parcours

Dans le cadre de son X^{ème} Programme d'Intervention, l'Agence participe à une politique pour le maintien d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les zones humides. Pour ce faire, elle a défini, en collaboration avec les acteurs clés dans ce domaine, un programme d'actions et a planifié d'y consacrer 2,8 M€ sur la période 2013-2018.

A la date du 31 août 2015, parmi les 8 sites pilotes pressentis à l'origine du X^{ème} programme d'interventions :

- 5 sites se sont engagés dans un programme d'actions, parmi lesquelles la caractérisation de l'occupation des sols, la caractérisation des prairies humides, le suivi technico-économique et sanitaire d'élevages bovins, le suivi fourrager ou encore la tenue d'un cahier de pâturage.
- 3 sites mènent une réflexion pour s'engager dans un programme d'actions et le déployer sur leur territoire en 2016 au plus tard.

En 3 ans, tous les sites pilotes pressentis à l'origine du X^{ème} Programme d'interventions auront mis en place un programme d'actions dont les objectifs sont partagés par les acteurs du territoire



Sources : Police de l'eau, ONEMA et Agence de l'Eau Artois Picardie

■ **Orientation B-5 Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable. (✱)**

ENJEU B

ORIENTATION B-5

REPONSE

Bassin

► **RENDEMENT DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)**

En France, le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable est évalué à près de 80 %. Les fuites sont donc de l'ordre de 20 % : pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

Les pertes par fuites représentent ainsi près d'un milliard de m³. Elles sont souvent dues à la vétusté des canalisations ou à une pression trop élevée, mais aussi aux mouvements des sols. L'atteinte d'un taux de 100 % est irréaliste, mais de nombreuses collectivités peuvent viser un objectif de 80 à 90 %.

La recherche des fuites et leur réparation, le renouvellement des conduites, affectent nécessairement le prix de l'eau. Sur un échantillon de 2 129 services, le rendement progresse de 1,6 % entre 2009 et 2012.

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

Le calcul d'agglomération est réalisé à partir des rendements des réseaux de distribution (et à la marge de transfert) publiés par les services d'eau potable sur le site <http://www.services.eaufrance.fr> en les pondérant avec la somme (volumes produits + volumes importés) déclarée par chaque service.

En Artois-Picardie :

Le rendement moyen des réseaux d'alimentation en eau potable Artois Picardie au 31/12/2010 est de 76,8%, soit de 3.5% inférieur au rendement moyen national. Cela signifie qu'environ 23% du volume d'eau potable introduit dans le réseau est perdu par fuites.

Il repose sur les données existantes dans la base au moment du calcul, lesquelles ne sont pas exhaustives, mais en quantité suffisante pour asseoir un calcul « stabilisé » : à ce titre et pour cette échéance, ce calcul repose sur environ 80% des volumes produits et importés, donc très représentatif.

Rendement moyen des réseaux de	2009	2010	2011	2012	2013	2014

distribution (%)						
Artois Picardie	77	76,8				
National	76	79,6	79,8	79,7	79,4	

PERSPECTIVES :

Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

Source : DDT-M dans SISPEA <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire> , via ONEMA.

► **ENJEU C DU SDAGE - S'APPUYER SUR LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX POUR PREVENIR ET LIMITER LES EFFETS NEGATIFS DES INONDATIONS.**

- **Orientation C-1** Limiter les dommages liés aux inondations. (✱♦)
- **Orientation C-2** Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues. (✱♦)
- **Orientation C-3** Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants. (♦)

Demande n°1, rapportée en séance, pour avis, qui apparaîtrait dans la version présentée en CB du 9 décembre, émanant de la DDTM de la Somme : « il serait expliqué ici que certains indicateurs du TB SDAGE alimenteront cette partie du TB à partir des indicateurs bassin du PGRI dès qu'ils auront été adoptés »

ENJEU C ORIENTATIONS C-1/2/3

REPONSE

Bassin

► **DEMARCHE DE LUTTE CONTRE L'EROSION**

L'intérêt pour la lutte contre les phénomènes d'érosion est croissant dans les collectivités. Les modifications du bassin versant amplifient ce phénomène (retournement de prairies, imperméabilisation des sols, suppression des éléments fixes du paysage).

DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR :

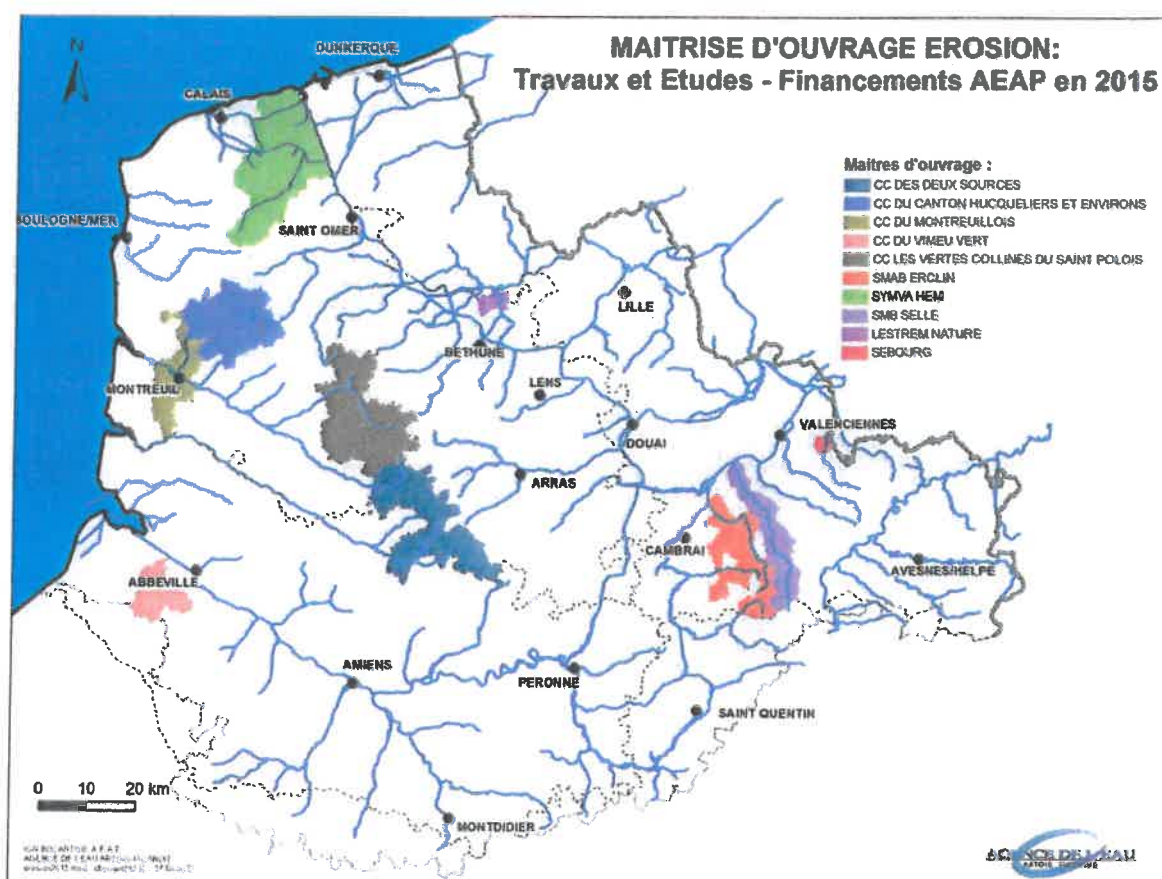
Il s'agit de suivre les surfaces de bassins versants sur lesquels des opérations de lutte contre l'érosion ont été menées.

RESULTATS

Evolution des opérations de lutte contre l'érosion soutenues par l'Agence de l'eau.

cumul 2010-2015 (ha)	313 471	14 362	55 167
moy. annuelle 2010-2015 (ha)	52 245	2 394	9 195

données aides AEAP	Surface de BV protégée (ha)	linéaire de fascine (m)	linéaire de haies (m)
2008	40 916	6 825	2 100
2009	20 502	2 237	6 450
2010	76 409	-	8 666
2011	21 520	709	6 420
2012	9 104	1 971	2 470
2013	13 400	1 240	5 830
2014	53 290	6 937	29 911
2015	139 748	3 505	1 870
2016	70 134	23 650	51 627



Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) et Programme de Mesures (PdM) - Artois picardie - Calendrier prévisionnel des travaux pour la période 2016 à 2021 (version du 21/10/2016)

Chantiers		2016			2017			2018			2019			2020			2021																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau (Sdage) et du Programme de Mesures (PdM) 2016-2021	Mise en œuvre & Suivi des actions	Mise en oeuvre du Sdage et du PdM 2016-2021																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		Elaboration de la Stratégie de l'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (Socle)			Consult. sur la Socle																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
		Mission d'Appui Technique de Bassin (MATB)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
	Outil de suivi de bassin et national	Lancement et exploitation d'Osmoqe (cycle 2016-2021)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
	Bilan de mise en œuvre							Bilan intermédiaire du PdM			Bilan du Sdage 2016-2021						Bilan final du PdM																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Tableau de bord	Tableau de bord du Sdage									Tableau de bord du Sdage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau (Sdage) et du Programme de Mesures (PdM) 2022-2027	Questions Importantes (QI) & Programme de travail (Prog. travail)							Elaboration du projet de QI et du Prog. travail			Consultation sur QI + Prog. travail																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Etat des Lieux (EdL-cycle3)	Amélioration de la connaissance sur les données manquantes ou incertaines						Elaboration du projet d'EdL-cycle3 : pression, impact, état, risque																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Evaluation environnementale (Eval. Envir.)													Rédaction de l'évaluation environnementale			Avis de l'autorité envir.			Consultation sur le : - projet de Sdage - projet de PdM - l'évaluation environnementale - projet de Plan de Gestion des Riques Inondation (PGRI) - projet de Plan d'Action pour la Milieu Marin (Pamm) Modification du Sdage et du PdM . suite à la consultation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	Sdage & PdM													Rédaction des projets de Sdage et PdM																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
														Elaboration du tableau de bord du Sdage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
														Révision de la Socle																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
														Elaboration des propositions Objectifs et mesures																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Coordination internationale								Etats aux limites géo. du bassin									Object. aux limites géo. du bassin																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
								Etat des Lieux faîtière												Plan de gestion faîtière																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Rapportage														Rapportage Intermédiaire du PdM									Rapportage Objectifs, PdM, état																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Livrables et décisions majeurs		Tableau de bord du Sdage			Projet de Socle			Socle			Résult. MATB						Projet QI prog travail			Projet EdL-cycle3						Tableau de bord du Sdage			Résult. consult.			EdL-cycle3			QI + Prog. travail			projet Sdage PdM			projet Sdage PdM éval. envir.			Projet de Socle			Résult. consult.			Sdage PdM																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																